

Chapitre 4. Diagnostic, enjeux et besoins

Sommaire

1. Diagnostic partagé du territoire communal	308
1.1. <i>L'environnement</i>	308
1.2. <i>Le paysage</i>	310
1.3. <i>Le patrimoine architectural et paysager</i>	312
1.4. <i>Les ressources en énergie</i>	313
1.5. <i>Les risques et les nuisances</i>	314
1.6. <i>Les déplacements et les transports</i>	315
1.7. <i>Les activités économiques</i>	317
1.8. <i>La situation socio-économique</i>	318
1.9. <i>Les équipements</i>	319
1.10. <i>Le territoire tel qu'il figure dans les documents supra-communaux</i>	320
2. Les besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services	321
2.1. <i>Les besoins en termes de développement économique</i>	321
2.2. <i>Les besoins en termes d'aménagement de l'espace</i>	321
2.3. <i>Les besoins en termes d'environnement</i>	321
2.4. <i>Les besoins en termes d'équilibre social de l'habitat</i>	322
2.5. <i>Les besoins en termes de transports</i>	322
2.6. <i>Les besoins en termes de commerce, d'équipement et de services</i>	322

1. Diagnostic partagé du territoire communal

1.1. L'environnement

Atouts	Faiblesses / Contraintes
La diversité des milieux (boisés, ouverts, humides) liée à la structure du paysage (vallée, coteaux, plateaux) et la proximité avec des réservoirs de biodiversité.	La pression foncière notamment dans les fonds de vallées et sur les milieux prairiaux.
Un site présentant une grande richesse écologique et paysagère : les vallées de la Bièvre et de la Sygrie.	Des sources de pollution (sonore, vibratoire et de l'air) du fait de la proximité avec des infrastructures importantes et du trafic de transit mais également de l'aérodrome Vélizy-Villacoublay.
Une faune relativement ordinaire mais plusieurs espèces remarquables (Héron cendré, Pic mar, Martin-pêcheur, Oiseaux migrateurs sur le plateau agricole au Sud) notamment recensés dans le guide « Faune et Flore de la Vallée » publié par les Amis de la Vallée de la Bièvre.	Rupture de continuité écologique par la RN 118, notamment vis-à-vis de la Forêt de Verrière, et par la voie ferrée, vis-à-vis des liens entre coteaux nord et sud.
Des continuités écologiques encore existantes et fonctionnelles.	Des cas de non-conformité du raccordement au réseau d'assainissement et un suivi de l'assainissement non collectif à assurer.
Des milieux recensés Espaces Naturels Sensibles (ENS).	Une qualité des eaux de surface moyenne, identique depuis 10 ans.
Un réseau d'assainissement bien structuré.	Un site et des milieux particulièrement sensibles.
Une collecte des déchets bien établie (collecte en porte à porte, Points d'Apport Volontaire (PAV), Déchetterie...).	
Des éléments naturels de premier ordre à proximité de Paris.	

Enjeux

Protéger les milieux naturels sensibles comme les zones humides et les prairies qui font l'objet de pression foncière et les différentes continuités écologiques

Préserver les espaces non imperméabilisés, notamment dans la partie urbaine.

Maintenir et gérer les espaces naturels autour de la Bièvre et de la Sygrie et lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

Préserver et gérer les lisières forestières existantes en garantissant leur fonction d'interface entre les milieux urbanisés et boisés.

Conserver la vocation agricole du plateau de Favreuse au sud.

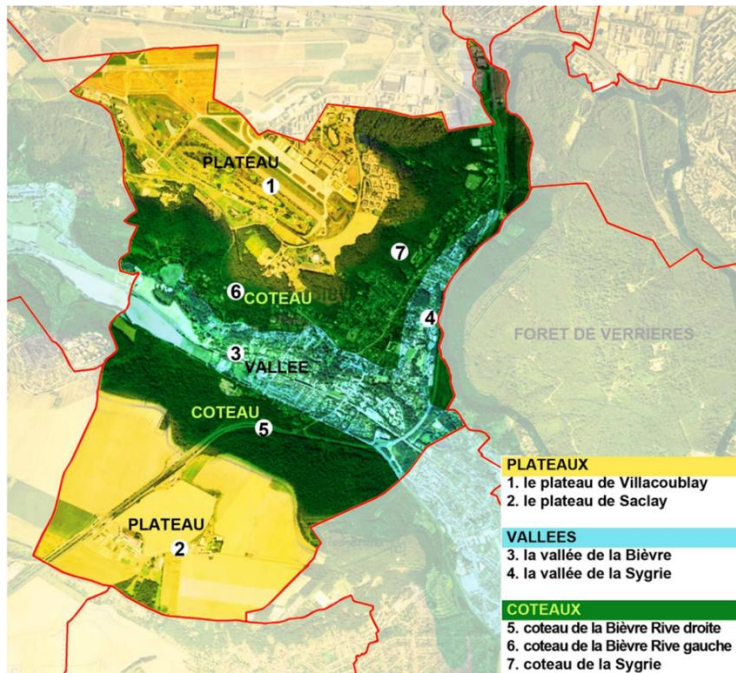
Poursuivre le travail en matière d'assainissement afin d'améliorer la qualité des eaux de surface.

S'opposer au mitage sur le plateau et dans la plaine (constructions neuves dans des espaces naturels ou agricoles).

Protéger les espaces anciennement recensés en recensés en Zone Naturel d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Protéger les rigoles du plateau de Saclay.

1.2. Le paysage



Paysage de plateau ouvert



Paysage de vallée urbanisée



Paysage de coteau boisé

Atouts	Faiblesses / Contraintes
<p>La forte structure paysagère, très lisible, offrant une grande diversité d'ambiances.</p>	<p>L'urbanisation qui occupe la quasi-totalité du fond des vallées et des espaces naturels peu développés autour des cours d'eau pour la Sygrie. Cette situation est plus nuancée pour la Bièvre.</p>
<p>L'ambiance de « village » aux portes de Paris, avec une structure et une organisation urbaine à l'échelle des paysages qui la bordent.</p>	<p>Les voies qui engendrent de fortes coupures entre les espaces (en particulier la RN 118).</p>
<p>Le territoire urbanisé de Bièvres comporte une grande diversité de formes bâties, qui se regroupent par petites entités, s'adaptant dans chaque cas au contexte paysager qui est très varié.</p>	<p>L'urbanisation qui s'est étendue à flanc de coteau.</p>
<p>La forte densité du végétal (notamment arbres) dans les espaces publics et privés.</p>	<p>Les lisières urbaines peu valorisées (fonds de parcelles au contact direct des bois et des cours d'eau, sans valorisation par l'espace public).</p>
<p>Le réseau de liaisons douces assez bien constitué, associant sentier GR, chemins piétons et voies cyclables.</p>	<p>Les entrées de ville peu lisibles et peu valorisées (en particulier par la RD53 (rue Léon Mignotte), la RD117 et la RN118 (Porte Jaune)).</p>
<p>Les routes « belvédères » donnant à voir ou étant en capacité de donner à voir le paysage communal.</p>	<p>Le manque d'articulation et de continuité entre les plateaux et les coteaux boisés (coteau de la Sygrie et coteau de la Bièvre rive gauche) : espaces morcelés, les plateaux paraissent en-dehors de l'espace communal</p>

La forte présence des horizons boisés dans la découverte des quartiers, donnant un sentiment de proximité avec les éléments de nature.

Plusieurs domaines (châteaux et parcs) valorisent et mettent en scène le paysage de la vallée (château des Roches, de la Roche-Dieu, de La Martinière, de Silvy...)



Enjeux

➤ La préservation et valorisation des structures paysagères

1. La reconquête des espaces publics liés à l'eau et aux abords des cours d'eau, pour leurs qualités paysagères et écologiques des étangs, des mares.
2. Le renforcement des continuités paysagères de part et d'autre des infrastructures routières
3. La mise en réseau des paysages et sites d'intérêts de la commune : parcs et jardins, abords de cours d'eau, sites en belvédère sur les coteaux...
4. La mise en valeur de belvédères naturels sur le grand paysage depuis les routes et chemins
5. La préservation des espaces ouverts cultivés en fond de vallée et sur les plateaux ainsi que du caractère boisé des coteaux
6. La protection et la valorisation des arbres remarquables (en complément des relevés existants)

➤ Un développement urbain en dialogue avec le paysage

7. La maîtrise des constructions à flanc de coteaux, dans leur implantation, hauteur et volume dans les pentes
8. La valorisation des principales entrées de villes en lien avec leur contexte paysager
9. Le renforcement du maillage de liaisons douces, en ville et dans les espaces agro-naturels
10. Le développement des perméabilités entre les quartiers et les espaces de nature : cheminements dans les coteaux boisés, valorisation des abords des cours d'eau...
11. La réouverture de Bièvres sur la forêt de Verrières (passage piéton et continuité verte).
12. La conjugaison des continuités écologiques et des paysages naturels.

1.3. Le patrimoine architectural et paysager

Atouts	Faiblesses / Contraintes
<p>La protection patrimoniale de la commune grâce au site classé et au site inscrit</p>	<p>Le musée de la Photo : un équipement fondamental pour le dynamisme et le rayonnement de la commune, dont la localisation et les bâtiments ne sont pas adaptés à son potentiel.</p>
<p>La qualité environnementale et le patrimoine architectural important au sein de la commune.</p>	<p>La disparition des châteaux et grandes demeures, particulièrement le château de Bièvres qui était situé au sein du parc Ratel.</p>
<p>Des constructions présentant un intérêt patrimonial remarquable et bien protégé.</p>	<p>La disparition des grands domaines caractéristiques de la vallée, du fait des divisions foncières qui ruine l'organisation traditionnelle de l'espace, est un véritable problème.</p>
<p>Un riche patrimoine historique de parcs et jardins dans la vallée de la Bièvre et le site classé.</p>	<p>Bien que le PLU soit déjà très protecteur du patrimoine bâti, certains éléments ne sont pas inventoriés (croix, lavoir de Vauboyen, vieux murs, front bâti...).</p>
<p>Des matériaux qui s'améliorent en matière de rendu esthétique.</p>	

Enjeux
<p>Maintien des protections au titre du code d'urbanisme des éléments remarquables déjà identifiés.</p>
<p>Inscription à un règlement de protection de nouveaux éléments remarquables Biévrois notamment des bâtiments du patrimoine historique et contemporain (châteaux, grandes demeures par ex. le château de Bièvres, maisons contemporaines, par ex. la maison de l'architecte Bercu, rue de la Bretonnière).</p>
<p>Assurer la qualité de l'insertion des constructions dans le tissu existant.</p>
<p>Prise en compte dans la réglementation et dans le cahier de préconisations de certains éléments remarquables (notamment l'aspect des balcons).</p>
<p>Inscription dans le PLU des arbres remarquables non recensés en 2010 avec des critères bien définis (qualité dans le paysage, repère urbain, qualité de l'arbre, essence, âge...).</p>

1.4. Les ressources en énergie

Atouts	Faiblesses / Contraintes
<p>L'important potentiel d'énergie éolienne à l'échelle de Bièvres mais avec de fortes contraintes selon le schéma éolien.</p>	<p>Le contexte paysager et urbain peut contraindre l'implantation des équipements de production d'énergie renouvelable : Site classé, site inscrit...</p>
<p>Le potentiel d'énergie solaire thermique.</p>	<p>Le relief des coteaux ne facilite pas l'exploitation forestière.</p>
<p>Un secteur en partie éligible à la géothermie.</p>	<p>Le parc d'équipement publics particulièrement énergivore.</p>
<p>Quelques ressources forestières exploitables de manière raisonnée.</p>	
<p>Le potentiel de développement des réseaux de chaleur dans la zone agglomérée.</p>	

Enjeux
<p>Permettre la mobilisation des énergies renouvelables dans le respect des protections patrimoniales, des paysages et de l'environnement.</p>
<p>Rénover le parc d'équipements ou à défaut reconstruire à neuf en intégrant des dispositifs de production énergétique.</p>
<p>Encourager ou prescrire l'isolation performante des bâtiments au-delà de la RT2012 (constructions privées).</p>

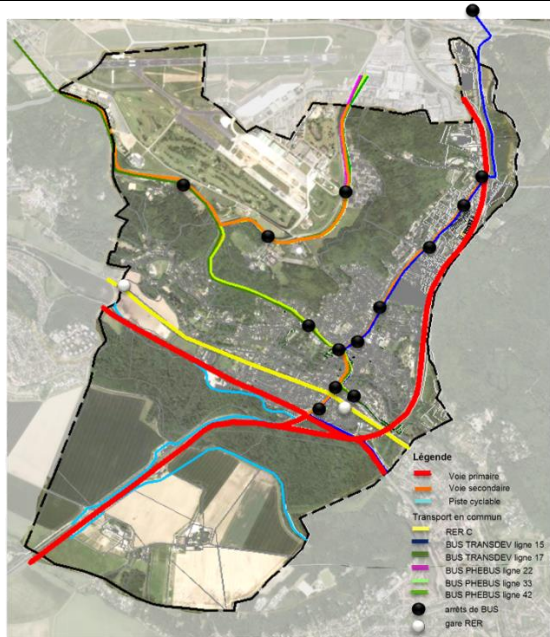
1.5. Les risques et les nuisances

Atouts	Faiblesses / Contraintes
<p>L'absence d'entreprises SEVESO sur le territoire communal.</p> <p>L'absence de site recensé sur BASOL.</p> <p>La bonne qualité de l'air d'une manière générale en dépit d'une dégradation notable à proximité de la RN118.</p>	<p>L'aéroport et les infrastructures de transports ferroviaires génèrent des nuisances sonores et vibratoires pour les habitants, particulièrement la RN118 et un risque lié au transport de matières dangereuses.</p> <p>Les aléas concernant les argiles en zone urbaine.</p> <p>Les canalisations de transport de gaz générant des contraintes.</p> <p>La présence de sites BASIAS.</p> <p>Le laboratoire de Police engendre des nuisances sonores.</p> <p>La présence d'Installations Nucléaires de Base (INB) sur le plateau de Saclay : CEA, CIS Bio International.</p> <p>Les vallées soumises à des risques d'inondations.</p> <p>Le trafic routier qui génère pollution et nuisances sonores.</p> <p>La pollution potentielle sur l'aérodrome</p> <p>Le risque potentiel de feu de forêt.</p> <p>La base aérienne.</p> <p>Les vols d'hélicoptères.</p>

Enjeux
<p>Prise en compte des contraintes identifiées dans les futurs aménagements.</p> <p>Protection des résidents face aux pollutions, nuisances sonores et risque d'inondation en prenant en compte les aménagements réalisés par le SIAVB.</p> <p>Favoriser les mutations des sites BASIAS pour traiter les pollutions des sols.</p>

1.6. Les déplacements et les transports

Atouts	Faiblesses / Contraintes
<p>La desserte ferrée de l'ensemble de la commune grâce aux gares RER C de Bièvres et de Vauboyen et à la proximité des gares RER B et TGV de Massy Palaiseau.</p>	<p>Des nuisances sonores liées au passage de la RN118, de la RD117 et de la voie de chemin de fer sur la commune.</p>
<p>La desserte en transports en commun est convenable mais a une fréquence de passage peu élevée.</p>	<p>Le grand nombre de voitures stationnées au centre village.</p>
<p>Le bon niveau d'équipement en places de stationnement peut être amélioré.</p>	<p>Des flux de transit traversant Bièvres notamment aux heures de pointes.</p>
<p>La part croissante de la marche et du vélo dans les déplacements domicile-travail (INSEE, questionnaires).</p>	<p>Le faible recours aux transports en commun et l'usage prépondérant de la voiture dans les déplacements domicile-travail.</p>
<p>La liaison protégée entre les équipements scolaires et les équipements sportifs et culturels.</p>	<p>Le réseau de voies cyclables à interconnecter et dont la fréquentation pourrait être accrue.</p>
<p>Le projet d'amélioration de la rue du Petit Bièvres en cours de réalisation (voie cyclable et trottoirs).</p>	<p>De nombreux pôles générateurs de déplacements.</p>
<p>Une commune bénéficiant d'une bonne accessibilité avec Paris, Versailles et les communes riveraines grâce aux infrastructures routières et ferroviaires.</p>	<p>L'important trafic lié au transport de marchandises.</p>
<p>La liaison avec le T6 à Vélizy.</p>	<p>L'insuffisante adaptation des trottoirs aux besoins des PMR ou aux déplacements des familles avec poussettes.</p>
<p>La qualité de la desserte scolaire en transports en commun (Igny, Versailles, Buc)</p>	<p>Le système viaire centralisée sur la place Chennevières et interrompu par deux passages à niveau limitant l'efficacité de la desserte locale.</p>
	<p>L'importante circulation de transit due au délestage des grandes voies de communication (RN118, RD117, RD444, A86, RD53) aux heures de pointe.</p>
	<p>Le passage de trains de transport qui génère des nuisances sonores importantes, a fortiori la nuit.</p>



Enjeux

Prise en compte des nuisances liées au bruit et à la pollution générés par la RN118, de la RD117 et la voie de chemin de fer.

Encadrement des déplacements automobiles et développement des transports en commun.

Prise en compte des importants déplacements liés aux activités économiques.

Amélioration des conditions de déplacements des piétons et des cycles.

Développement des mobilités douces domicile-travail.

Développement des mobilités électriques (station de recharge).

Gestion du stationnement notamment à proximité des commerces et services.

Prise en compte du futur Tram-Train reliant Versailles à Massy et Evry et raccordement de la future ligne 18.

Aménagement des entrées de ville nord et sud en accord avec leur contexte urbain et paysager, tout en renforçant la sécurité routière.

1.7. Les activités économiques

Atouts	Faiblesses / Contraintes
<p>Un tissu commercial de proximité dynamique et fonctionnant pour une part importante grâce à la clientèle de passage.</p>	<p>Peu de foncier disponible pour accueillir de nouvelles entreprises.</p>
<p>Des pôles économiques qui génèrent beaucoup d'emplois sans occuper beaucoup d'espace (Burospace, ZA du Chêne Rond).</p>	<p>Les infrastructures de voiries communales et vicinales sont peu adaptées au passage des engins agricoles comme à la densification et l'augmentation des flux locaux.</p>
<p>Un centre village dynamique qui accueille des commerces et services variés.</p>	<p>Une offre d'hébergement hôtelier limitée en dehors des sites de location entre particuliers et des gîtes et chambres d'hôtes.</p>
<p>Des activités agricoles assez développées sur la partie sud de la commune (culture des champs, élevage de poulet bio, pépinière, pension de chevaux).</p>	<p>Burospace est une zone vieillissante (desserte bus mais pas d'accès direct depuis le T6, bâtiments énergivores...), l'offre de bureaux y est en partie inadaptée à la demande dans le secteur.</p>
<p>Une offre touristique, culturelle et de loisirs assez développée, s'appuyant notamment sur le patrimoine historique, naturel et architectural de Bièvres.</p>	

Enjeux	Carte
<p>Soutien au dynamisme commercial du centre-village.</p>	
<p>Amélioration des capacités d'accueil d'entreprises nouvelles.</p>	
<p>Préservation des structures agricoles.</p>	
<p>Encadrement des activités nuisantes pour les riverains (dépôts et traitement de matériaux, laboratoire de police).</p>	
<p>La zone d'aménagement du Val de Sygrie représente un enjeu en termes d'emplois mais aussi un enjeu de stratégie urbaine et de construction de logements.</p>	
<p>Renforcement de l'attractivité de Burospace.</p>	<p> ■ Activités existantes ■ Sites de projets économiques ■ Tissu commercial à dynamiser ■ Activités agricoles ou forestières Voies structurantes Voie ferrée </p>

1.8. La situation socio-économique

Atouts	Faiblesses / Contraintes
Le taux d'actifs assez élevé.	Le vieillissement relatif de la population au sein de la commune.
La sous-occupation des logements qui permettrait d'accueillir de nouveaux habitants sans construire en cas de mutation (vente, déménagement...).	La surreprésentation des retraités, en hausse de 2,4% entre 2008 et 2013.
La stabilité de la population communale depuis 2016 (4609 habitants).	Le faible nombre de logements de petite taille.
Des logements en bon état, bien équipés et confortables malgré leur ancienneté de construction.	Les typologies existantes marquées par une densité faible.
La hausse des résidents CSP « cadre » sur le territoire de Bièvres.	Quelques secteurs marqués par la présence de logements anciens dégradés.
	Le taux important des actifs (environ 80%) travaillant à l'extérieur de la commune.
	Le nombre insuffisant de logements sociaux au regard des obligations légales (261 LLS à réaliser avant 2025 pour atteindre 25% des résidences principales)

Enjeux
Encouragement à la résorption de la vacance.
Identification des terrains susceptibles d'accueillir de nouveaux logements.
Maîtrise des constructions à flanc de coteaux (implantations, hauteurs et volumes dans les pentes).
Amélioration de la qualité de l'habitat (à proximité de la gare RER C, en centre-village)
Encadrement de la construction en centre-village pour réaliser des logements tout en préservant son caractère.
Accroissement du niveau de l'offre d'équipements publics (scolaire, périscolaire, sportifs, loisirs) en lien avec l'accroissement de la population.
Maintien de l'attractivité communale en proposant des logements de plus petite taille ainsi que des logements en location locative sociale ou libre.
Maintien de l'accessibilité immobilière pour toutes les classes sociales.

1.9. Les équipements

Atouts	Faiblesses / Contraintes
L'attractivité scolaire (part des jeunes scolarisés à Bièvres mais qui n'y résident pas) comparable aux moyennes départementales et régionales.	Le manque local d'équipements hospitaliers vis-à-vis du fort indice de vieillissement des Biévrois, nuancé par un bon niveau d'équipements à proximité.
La proximité de Paris et des pôles d'emploi (Saclay, Vélizy-Villacoublay) via le réseau routier existant.	Des équipements médicaux marqués par un mauvais taux d'accessibilité.
La desserte numérique de bonne qualité et le développement de la fibre optique en cours de réalisation.	Des dépôts d'ordures sauvages malgré l'implantation d'un centre de valorisation des déchets banals, BTP et dangereux à destination des professionnels.
Le réseau d'assainissement qui correspond aux besoins de traitement des eaux usées futures.	Certains secteurs se sont urbanisés par opérations individuelles, sans projet d'infrastructure ; ce type de densification devrait être limité dans le futur.
L'offre de garde d'enfants.	Une certaine complexité pour densifier le réseau de relais mobiles.
Les équipements regroupés dans le centre-ville et ses abords (aux abords de la mairie et au cœur du domaine Ratel).	Le faible rayonnement du centre culturel et de loisirs Ratel
Le niveau d'équipements satisfaisant compte tenu de la taille de la commune.	
Le domaine Ratel : un pôle d'équipements fort, structurant, situé dans un cadre agréable.	
L'assez bon équipement de la commune en espaces de loisirs, sports et culture.	

Enjeux
Amélioration de l'espace autour de la mairie pour encadrer la gestion des flux piétons / voitures et mettre en valeur les espaces de promenade, d'agrément.
Maintien de la qualité de service par le renouvellement régulier de la population et l'adaptation des équipements existants.
Préserver le niveau d'équipements de médecine générale et développer l'attractivité médicale.
Amélioration du secteur du Petit Bièvres et de la Gare : une réflexion d'ensemble devrait être menée sur la reconversion de l'îlot UM4.

1.10. Le territoire tel qu'il figure dans les documents supra-communaux

Atouts	Faiblesses / Contraintes
<p>De nombreux espaces naturels bien préservés, servant un cadre de vie de qualité sur le territoire. Des corridors fonctionnels identifiés dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).</p> <p>Un territoire assez peu densément urbanisé pouvant permettre de répondre aux objectifs du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) 2013 sans impact important sur les espaces naturels.</p> <p>Des îlots potentiellement mutables dans un rayon d'un kilomètre autour de la gare RER C en réponse à l'augmentation minimale de la densité de 15% à l'horizon 2030 selon le SDRIF 2013.</p> <p>Le Plan Local de Déplacement (PLD – compétence VGP) favorise le développement des mobilités douces sur le territoire.</p>	<p>Une urbanisation potentielle contrainte par le risque d'inondation sur l'espace le plus densément urbanisé et le mieux desservi par les transports en commun.</p> <p>Un relief très marqué qui limite les possibilités de création de logements nouveaux.</p> <p>Un réseau viaire primaire relevant notamment de la compétence du Département ou de l'Etat et un maillage secondaire et tertiaire viaire peu développé, caractérisé par un nombre élevé de voies privées.</p>

Enjeux
<p>Guider l'urbanisation en optimisant l'existant et en préservant le patrimoine du site classé.</p> <p>Conjuguer les objectifs de protection de l'environnement et ceux de croissance urbaine pour que la vallée soit un poumon vert de la région.</p> <p>Poursuivre l'amélioration des déplacements sur la commune, en particulier les circulations douces, et limiter le transport de transit.</p> <p>Traiter les obstacles recensés au SRCE.</p> <p>Développer les mobilités douces : bus, vélo, piétons (évolution du réseau de bus et renforcement de la qualité de service).</p>

2. Les besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services

2.1. Les besoins en termes de développement économique

Les projections démographiques permettant de répondre aux objectifs du SDRIF et de la Loi ALUR visent une augmentation de 15% de la densité humaine soit le passage de 4583 habitants en 2013 à 5416 habitants en 2030.

Il est également nécessaire de prendre en compte l'évolution de l'emploi avec un objectif de création d'emplois de 470 nouveaux emplois à l'horizon 2030, également pour se conformer aux objectifs communaux du SDRIF.

En 2013, on dénombrait 2745 emplois pour 220,10 hectares urbanisés dans la commune (12,45 emplois à l'hectare). Afin d'atteindre une densité supplémentaire de 15%, il faut accueillir 1,89 emploi de plus à l'hectare soit 3215 emplois.

2.2. Les besoins en termes d'aménagement de l'espace

L'aménagement est l'action volontaire d'un groupe social pour organiser, voire transformer l'espace dans le but de générer des effets positifs sur la société. En géographie, l'aménagement de l'espace désigne l'espace dans sa dimension volontariste.

L'aménagement recouvre un ensemble d'actions qui concernent à la fois la création d'équipements, l'organisation institutionnelle d'un espace, la promotion du développement d'un « territoire », la compensation des inégalités spatiales et la protection des patrimoines culturel et naturel.

L'aménagement s'appuie sur des démarches permettant de concevoir et de mettre en œuvre ces actions : celle du diagnostic visant à mettre en évidence les éléments d'une situation actuelle susceptibles d'être améliorés ou modifiés, celle de la planification spatiale dont l'objectif est d'identifier, à différentes échelles, la localisation des actions à mener ainsi que leurs relations dans l'espace, celle de la programmation des actions en vue de leur réalisation concrète. L'aménagement se nourrit également de prospective dans la mesure où, afin de concevoir et mettre en œuvre des actions dans le présent, il convient de prendre en compte les évolutions possibles des sociétés et de leurs espaces.

En dehors des besoins référencés dans les autres points, les besoins en termes d'aménagement de l'espace sont la promotion du patrimoine culturel et naturel de la commune : site classé, site inscrit, patrimoine bâti (monuments historiques, bâtiments remarquables, bâtiments d'intérêt urbain ou local), parcs, massifs boisés, zones humides, fonds de vallée de la Bièvre et de la Sygrie. Cela passe également par le renforcement des liens entre quartiers.

2.3. Les besoins en termes d'environnement

Les besoins en termes d'environnement concernent dans un contexte très préservé la protection et la valorisation des espaces naturels et agricoles, support de la trame verte et bleue du territoire, c'est-à-dire la Bièvre, la Sygrie, les différents étangs et plans d'eau, les zones humides, les espaces

boisés, ainsi que divers éléments de nature au sein du tissu urbain (parcs, jardins, arbres remarquables isolés ou d'alignements).

La mise en réseau de ces espaces devra être développée pour faciliter les déplacements de la faune et de la flore, notamment via le renforcement de la ceinture verte autour du village, la création d'une passerelle au-dessus de la RN118, la protection des abords des cours d'eau et zones humides...

2.4. Les besoins en termes d'équilibre social de l'habitat

La commune ne remplissant pas ses obligations en matière de mixité sociale notamment au regard de l'article 55 modifié de la loi SRU, elle devra permettre la réalisation de 231 LLS manquants.

L'étude sur les espaces mutables présentée ci-avant montre qu'elle sera en mesure de répondre à ces besoins spécifiques au prix d'un effort important, en termes de mobilisation de foncier et de pourcentage de LLS au sein d'opérations mixtes.

2.5. Les besoins en termes de transports

Les besoins en termes de transport sont diversifiés sur le territoire et répondent à de multiples enjeux de mobilité comme :

- l'encadrement des déplacements automobiles en termes de stationnement et de flux. Les alternatives au véhicule individuel telles que les transports en commun, le vélo ou la marche à pied sont encouragées ;
- l'encouragement des transports en commun, notamment par l'amélioration des liaisons bus, entre autres la nuit, ainsi qu'à plus long terme l'accueil du T12 Express en lieu et place du RERC ;
- l'encouragement des déplacements cycles et piétons via l'amélioration des pistes cyclables existantes, la création de voies vertes, d'espaces partagés ou de trottoirs élargis.

2.6. Les besoins en termes de commerce, d'équipement et de services

Le développement des commerces et services à la population doit être encouragée en visant notamment la poursuite de la dynamique du centre-village. Elle pourrait être renforcée rue du Petit Bièvres et avenue de la Gare en profitant de l'infrastructure de transport et du futur musée de la Photo.

Les besoins en équipements sont faibles car la commune est déjà fortement pourvue. Toutefois l'apport de populations nouvelles pourrait faire émerger des besoins nouveaux, ce qui aura probablement un impact sur la création d'emplois publics.

Ainsi, les projections scolaires font apparaître un besoin de création de classes estimé à 2 classes de maternelle et 3 classes de primaire à l'horizon 2028.